

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Elné, composé de dix-sept membres en exercice et dûment convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Président.

Conseillers présents Nicolas GARCIA, Hayat OUTAOUKHTALT, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, André TRIVES, Anne-Marie FABRE, Thérèse HUILLET, Evelyne BRINGE, Manuel SANCHEZ, Isabelle NICAISSE, Françoise STUBER.

Pouvoirs Yacine EL GHAOUAL à Hayat OUTAOUKHTALT, Andrée CAMBRE à Evelyne BRINGE, Gérard LAPORTE à Françoise STUBER

Conseillers non représentés Christelle JIMENEZ, Roland CASTANIER, Marie MARTINEZ

DEL2026-007 – Convention de partenariat – Café des parents

Nomenclature 7.10.2: Finances locales – Divers - Autres

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le projet social de l'Espace Socioculturel,

VU la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Elné et Mme BETTY SIMEONI, consultante éducative,

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer des actions de soutien à la parentalité sur le territoire communal,

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement et de soutien aux familles, le C.C.A.S. d'Elné via l'Espace Socioculturel souhaite reconduire et structurer en 2026 l'action intitulée « Cafés des Parents ».

Ces rencontres seront organisées une fois par mois, pour une durée de deux heures, et se dérouleront à tour de rôle dans les différentes écoles de la ville d'Elné, afin de favoriser la proximité et permettre au plus grand nombre de familles d'y participer.

Ces temps collectifs ont pour objectif de soutenir la parentalité, de proposer un espace d'échange autour des problématiques éducatives du quotidien et de favoriser l'entraide entre parents.

Pour la mise en œuvre de cette action, il est proposé de conclure une convention avec la consultante éducative pour un montant total de **1 665,00 € TTC**, correspondant à :

- 9 séances de 2 heures (préparation et animation incluses) : 1 260 € ;
- Forfait déplacements (9 x 45 €) : 405 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

APPROUVE la mise en œuvre des « Cafés des Parents » pour l'année 2026 ;

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec Mme Betty SIMEONI ;



AUTORISE Monsieur le Président du C.C.A.S., M. Nicolas GARCIA, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du C.C.A.S.

Scrutin :

- Pour :** 14 voix
- Contre :** 0 voix
- Abstentions :** 0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 03/03/2026

Le Président,

La secrétaire de séance,

Nadège PASCOT



Nicolas GARCIA

Publication électronique le :